



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Ministère des Infrastructures et des Transports  
Terrestres et Aériens (MITTA)

---



## **Avis d'Appel d'Offres national – Cas sans pré qualification lancé pour les travaux de maintenance du pont Faidherbe de Saint Louis**

**N°D/1751/A1**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'AS » du 09 Décembre 2024.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens (MITTA), comme maître d'ouvrage délégué, a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien routier Autonome (FERA), afin de financer son fonctionnement et son programme d'entretien routier annuel (PERA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux de maintenance du pont Faidherbe de Saint Louis.

Le délai d'exécution est de six (06) mois.

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer les travaux de maintenance du pont Faidherbe de Saint Louis.
4. La passation du marché sera conduite par appel d'offres national ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Ageroute Sénégal du lundi au vendredi de 08H00 à 17H00 à compter du 20 février 2025 et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes Sénégal (AGEROUTE  
SENEGAL)**

**Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar Sénégal.**

**Tel : +221 33 869 07 51**

**Email : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn), [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn); [pdndiaye@ageroute.sn](mailto:pdndiaye@ageroute.sn)**

**Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.**

6. Les exigences en matière de qualifications sont :
  - Avoir réalisé, au cours des cinq dernières années à partir de 2020, deux (2) prestations similaires (travaux de rénovation d'éclairage, fourniture d'équipements électromécaniques et de peinture pour charpente métallique) d'une valeur minimale de **deux cent soixante-cinq millions (265 000 000) F CFA** ;
  - Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (3) dernières années à compter de 2021 (2021 ; 2022 et 2023), pour des travaux de construction de **cinq cent Millions (500 000 000) Francs CFA** et ayant présenté une situation financière saine et positive ;
  - Fournir états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2021 (2021,2022 et 2023) ;
  - Disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget d'un montant équivalent à **cent soixante-cinq millions (165 000 000) de Francs CFA**.
7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (50 000) F CFA par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.
8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Cellule de passation de marchés de l'AGEROUTE Sénégal sise à la Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar Sénégal au plus tard **le mardi 08 avril à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

**Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.**

Elles seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessus le **mardi 08 avril à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de neuf millions (9 000 000) de FCFA, et rester valides 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres demeureront valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90 jours) à compter de la date limite de soumission.

**Le Directeur Général  
Mamadou NDAO**